

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014**  
Commune de Chèvremont

**Présents :** Monsieur le maire Jean Paul MOUTARLIER  
Monsieur A.RUCHTY secrétaire général  
Mesdames F.COMMUNOD, M.FREMY, M.WALTER, C.WIRZ, A. OCHEM, A.NOEL  
Messieurs A.BRUN, S.BADIQUE, R.CHARLES, PL.ESTAVOYER, A.GROETZ,  
A.HUGUENIN, T.RITTER, D.FDRICKER.

**Absents :** P.PACAUD donne procuration à R.CHARLES  
V.GIAMBAGLI

**1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance :** *D.FRICKER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.*

**2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2014**

*Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.*

**3) Avenant à la convention entre les Francas et la Commune de Chèvremont relative à l'accompagnement de la Commune dans le cadre de ses activités en direction des enfants durant leurs temps libres**

Par délibération en date du 06 mars 2014 le Conseil Municipal avait validé la convention relative à l'accompagnement de la Commune dans le cadre de ses activités en direction des enfants durant leurs temps libres proposée par l'Association « Les Francas du Territoire de Belfort ». Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps d'accueils périscolaires, il a été fait appel aux services des Francas afin d'animer certaines activités. La convention d'origine ne prévoyant pas ce type d'interventions, il nous est proposé un avenant à la convention initiale.

*Adopté à l'unanimité.*

**4) Travaux d'abattage et débardage en forêt communale**

Afin de permettre la mise en vente des bois façonnés, il convient de désigner un bûcheron pour réaliser l'abattage et le débardage dans les parcelles forestières concernées (parcelles 3 et 5) parmi les 4 propositions qui nous ont été transmises ; à savoir :

	ONF	GINTER	VOISINET	ZELLER
Abattage +				
Débardage	22.55	24.00	25.20	21.45
Cubage	2.40	1.00	2.00	cubage compris
	-----	-----	-----	-----
Total TTC	24.95	25.00	27.20	21.45

*La société ZELLER est retenue pour effectuer les travaux pour un montant total de 5 362€ TTC.*

*R.CHARLES fait remarqué qu'il faudrait que les travaux soient terminés au plus tard fin décembre pour une mise en vente avant Mars 2015 afin vendre à un bon prix.*

*A.HUGUENIN précise que nous avons déjà travaillé avec cette entreprise et qu'elle ne respecte pas toujours les délais.*

*Prévoir sur le contrat passé avec l'entreprise nommée ci-dessus une clause de pénalité de retard.*

**Adopté avec 14 pour et 2 abstentions R.CHARLES et P.PACAUD**

## **5) Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2014-2015**

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir l'assiette des coupes de bois pour 2015. Cette assiette concerne les parcelles 2,7 et 8

*Sur le principe nous sommes d'accord pour exploiter les parcelles 2, 7, 8 mais nous remettons la décision plus tard. Pas d'urgence pour la commune.*

## **6) Affouage 2014/2015 – règlement – prix du stère**

Approbation du règlement d'affouage et fixation du prix de vente des stères de bois qui seront façonnées par les particuliers

*Le prix du stère de bois pour les affouagistes et fixé à 8 €. Adopté à l'unanimité.*

*Concernant le règlement d'affouage A.NOEL fait remarquer qu'il serait bien que les élus puissent consulter les documents avant les réunions de conseil.*

*Pour les prochaines réunions et dans la mesure du possible A.RUCHTY nous fera parvenir les documents par Email.*

*Il est décidé que le règlement doit déjà être validé par la commission des forêts et qu'il sera voté lors de la prochaine réunion de conseil.*

*JP.MOUTARLIER annonce la démission de R.CHARLES de la commission des forêts et se propose de le remplacer.*

## **7) Devis de travaux ONF – Modification du programme 2014**

Dans le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'exercice 2014 et approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 09 décembre 2013 étaient prévus dans la parcelle 11 des travaux de dégagement de régénération naturelle pour un montant de 4 884.66 € HT. Aucune régénération naturelle n'étant présente, les services de l'ONF nous proposent de supprimer ces travaux et de les remplacer par un broyage de la végétation herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse de faible diamètre pour un montant de 2 540.15 € HT.

*Adopté à l'unanimité.*

## **8) Contrat unique d'insertion**

Un appel à candidature avait été lancé afin de faire face à l'absence d'un agent titulaire des services techniques. Parmi les candidats qui ont postulé, un seul remplit les conditions. Cette personne bénéficiant des minima sociaux, elle peut prétendre à un contrat unique d'insertion dont les conditions financières sont avantageuses pour la collectivité (prise en charge de la rémunération à hauteur de 85 % sur la base de 26 heures hebdomadaires, exonération en partie des charges patronales.

*Contrat 1 an reconductible 4 fois soit 5 ans maximum.*

*JP.MOUTARLIER en profite pour remercier P.PACAUD pour son investissement sur l'organisation du travail des employés municipaux.*

*Adopté à l'unanimité.*

## **9) Vente des anciennes tables de la Chougalante.**

Plusieurs personnes seraient intéressées par l'acquisition des anciennes tables pliantes de la Chougalante. Il conviendrait de fixer le prix de vente de ces tables dans l'éventualité où le Conseil Municipal donnerait son accord pour la vente de ces tables.

*Diffusion sur le bulletin info.*

*Prix de vente pour les chèvremontois 20€, pour les extérieurs 30€.*

*Adopté à l'unanimité.*

## **10) Travaux de réhabilitation de la Chougalante – lancement des procédures – choix d'un maître d'oeuvre.**

Compte tenu de la complexité de ce dossier et des différentes options qui se présentent, Les membres de la commission chargée d'étudier ce dossier ont préconisé le recours à un architecte qui sera plus à même de présenter une étude de faisabilité sur ce bâtiment.

*Possibilité de bénéficier du fond d'aide aux communes (150 000€ à confirmer) et de la participation de la CAB également (150 000€ à confirmer).*

*Plusieurs possibilités de réaménagement :*

*Raser le dessus, agrandir le bas de 68m<sup>2</sup> + le haut de 68m<sup>2</sup>.*

*Tout raser et reconstruire.*

*Construire à un autre endroit.*

*Autorisation à JP.MOUTARLIER de consulter des architectes pour proposition de projets chiffrés. En option faire chiffrer la construction d'une salle neuve.*

*Adopté à l'unanimité.*

## **11) Acceptation d'un remboursement suite à un sinistre**

Lors du vide grenier organisé en avril 2013 par le Club Sportif de Chèvremont, un automobiliste avait stationné son véhicule sur le parvis de la mairie ; endommageant plusieurs dalles. Un constat amiable avait été établi et transmis à l'assureur de la commune, afin qu'un recours soit opéré auprès de l'assureur de cet automobiliste. Le recours ayant abouti, notre assureur nous a fait parvenir le règlement du montant du sinistre soit la somme de 1 506.96 €.

*Adopté à l'unanimité.*

## **12) Acceptation d'un don**

Don du comité des fêtes d'un montant de 1 506.68 €

*Précision du comité des fêtes, il s'agit de l'achat de 4 chapiteaux.*

*Adopté à l'unanimité.*

## **13) Demande de subvention de l'Association Marine le Ballon de l'Espoir**

Par courrier en date du 23 septembre 2014, l'Association Marine Le Ballon de l'Espoir dont le but est de promouvoir le don d'organes et de faire voler des enfants et adultes greffés, en attente de greffe ou dialysés, sollicite une aide financière de la Commune.

*15 contres et 1 abstention C.WIRZ*

**14) Avenant à la convention SIAGEP/COMMUNE pour la gestion des certificats d'économies d'énergie**

Par délibération en date du 18 mars 2011 le conseil municipal avait accepté de participer au dispositif ouvert par le SIAGEP et relatif aux certificats d'économies d'énergie ; la commune pouvant par cette convention bénéficier de subvention du SIAGEP pour des travaux d'économies d'énergie. La convention prenant fin le 31 décembre 2013, et la commune ayant réalisé des travaux d'économies d'énergie en 2014 (amélioration de l'éclairage public), le SIAGEP nous propose un avenant à la convention du 23 mars 2011.

*Adopté à l'unanimité.*

15) Questions et informations diverses